



Ma Commune Ma Santé

3 possibilités pour
vous informer & vous accompagner
dans votre démarche

Depuis le 1er décembre 2020

La résiliation infra annuelle

**Votre contrat à plus d'un an, n'attendez plus
la date d'échéance, vous pouvez désormais
résilier à tout moment**

**Une complémentaire santé
collective & négociée**

L'association Actiom, négocie auprès des compagnies
d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion
facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et
mutualisés au niveau national pour vous faire bénéficier
d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un
contrat individuel

Une solution adaptée à vos besoins

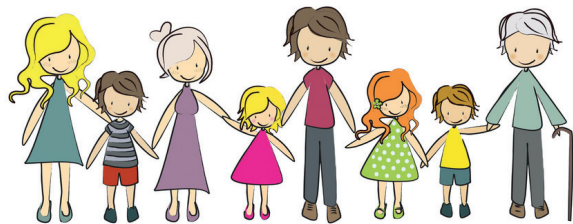
Avec des offres pour les actifs, des offres seniors et jusqu'à 35
niveaux de garanties, nous trouvons la solution qui convient à
vos besoins et à votre budget

L'accompagnement & Le conseil

Parce que bien choisir sa mutuelle peut prendre du temps,
vous bénéficiez du conseil personnalisé de nos conseillers et
de votre référent local pour vous accompagner dans votre
démarche (analyse du contrat, conseils, calculs et comparatifs,
adhésion, résiliation...)

La défense de vos intérêts

Parce que l'union fait la force, l'association Actiom représente
et défend l'intérêt de tous ses adhérents face aux mutuelles et
compagnies d'assurance. Notre objectif est d'être en perpé-
tuelle recherche d'amélioration de conditions
(garanties, tarifs, avantages, partenaires...)



**Je rencontre mon référent
local, lors de la prochaine
permanence !**

L'inscription en permanence

*Renseignements auprès de votre CCAS/
CIAS ou directement auprès de votre
mairie.*

ou par mail à :

macommunemasante77@gmail.com

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation des services et outils
- Prise de RDV et inscription permanence

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé
(adhésion, résiliation, modification...)



www.macommunemasante.org

ACTIOM Association loi 1901 numéro W332016997-domiciliée 8, avenue
Roger Lapébie - ZI Chanteloiseau - 33140 Villenave d'Ornon
Ma Commune Ma Santé : marque déposée à l'INPI sous le n° 14/4081827



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée



**Informations dans votre mairie - CCAS/CIAS ou
par mail ou par courrier**

macommunemasante77@gmail.com

MCMS

BP90072 77211-AVON CEDEX

Imprimé sur papier PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique



ACTIOM

Association loi 1901



L'Association Actiom

Notre force, La Mutualisation !

L'association ACTIOM « *Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat* » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : *garanties options, tarifs, services & avantages, partenaires...*

Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, Ma Commune Ma Santé est la réponse adaptée pour des milliers de communes partout en France.

La commune, dans cette démarche d'action sociale, propose les services de l'association Actiom afin que les administrés puissent bénéficier de Ma Commune Ma Santé, une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun.

Nos valeurs

Parce qu'une association rassemble des membres qui se ressemblent, les adhérents de l'association Actiom se retrouvent autour de valeurs communes telles que la solidarité, la mutualisation, la responsabilité, la citoyenneté, l'indépendance et la compétence.



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée

Favoriser le retour à l'accès aux soins & Économiser sur vos cotisations mensuelles

Ma Commune Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel

? Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :

- Habiter la commune (*résidence principale ou secondaire*)
Être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune
Être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune
- Être membre de l'association Actiom
(Cotisation annuelle de 12€)

i Votre commune au coeur de l'action

Parce que votre commune se préoccupe de vos difficultés d'accès aux soins de santé, votre CCAS (CIAS/chargés de mission,) a signé une convention de partenariat avec l'association Actiom. Cela vous permet :

- de retrouver toutes les informations nécessaires au CCAS
- d'être conseillé (e) et accompagné (e) dans toutes vos démarches
- de rencontrer votre référent local lors des permanences
- de bénéficier des outils et des services Ma Commune Ma Santé (*conseillers spécialisés par téléphone, réunions d'informations publiques, permanences locales...*)

Ma Commune Ma Santé

Des solutions adaptées pour tous !

L'association Actiom a négocié pour vous :

- 🏠 **Le choix d'une solution adaptée :**
 - 7 mutuelles différentes et jusqu'à 35 niveaux de garanties, pour répondre au mieux aux attentes de chacun
 - des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)
- 🏠 **Des tarifs mutualisés :**
 - négociés et adaptés par tranche d'âge
 - gratuité dès le 3^{ème} enfant
 - réduction tarifaire jusqu'à 10% pour le conjoint
- 🏠 **Des avantages :**
 - pas de sélection médicale
 - des prestations sans délai de carence
 - le Tiers-payant (pas d'avance de frais)
 - l'assistance santé 24h/24h
 - des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis, Easy-verres)
 - des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants



Evaluez vos garanties !

Retrouvez tous les détails de la solution santé mutualisée en prenant rendez-vous avec votre référent local.

